



SESSION ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2023

Délibération affichée

Le 13 OCT. 2023

N° d'ordre : 49/2023

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	04
Procuration(s)	:	06

Domaine d'intervention : 9.1/autres domaines de compétences des communes

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 29 septembre 2023.

- **PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; M. CARRIERE Pierre 8^{ème} adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - M. REJON Philippe - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.
- **ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : - Mme LAQUITAINE Liliane (procuration à Monsieur MIRRE Jocelyn) ; - Mme LYSIQMAQUE Maguy (Procuration à Monsieur CARRIERE Pierre) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration à M. TABAR Patrice) ; - M. PERAIN Franck (procuration à Mme PAISLEY Yanetti) ; - M. PROCIDA Robert (procuration à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; - M. BROLIRON Jean-François (procuration à Mme GAUTHIEROT Franciane), **Conseillers municipaux**.
- **ABSENTS** : - Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Adjoint ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme MONGE Dunia ; **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a accepté.

DÉLIBÉRATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION DE L'OFFICE DE L'EAU POUR LA FOURNITURE DE CITERNES A LA VILLE DE BASSE-TERRE ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les différents aléas climatiques (cyclones, phénomènes pluvieux, sécheresse) et les nombreuses non-conformités impactent fortement la distribution de l'eau potable.

Dans le cadre de la mise en place de citernes sur le territoire de la ville de BASSE-TERRE, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la mise en place de ce projet, de l'autoriser à solliciter une subvention de l'OFFICE de L'EAU et d'approuver le plan de financement ci-après :

Intitulé des dépenses	Total HT €	Office de l'Eau 80 %	Ville de BASSE-TERRE 20 %	Total HT €
Fourniture de citernes	102 941,66	82 353,33	20 588,33	102 941,66
Confection d'abris de citernes	28 000,00	22 400,00	5 600,00	28 000,00
Total	130 941,66	104 753,33	26 188,33	130 941,66

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRES en avoir délibéré,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'opération telle que présentée à l'exposé des motifs visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter de l'OFFICE de L'EAU une subvention pour la fourniture de citernes à la ville de BASSE-TERRE

ARTICLE 3 : D'APPROUVER le plan de financement ci-après :

Conseil Municipal du Jeudi 05 octobre 2023

Délibération N° 49/2023 sollicitant une subvention de l'Office de l'Eau pour la Fourniture
Basse-Terre et approuvant le plan de financement

Ref : 9.1/Autres domaines de compétences des communes

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le **13 OCT. 2023**

ID : 971-219711058-20231005-492023-DE



Intitulé des dépenses	Total HT €	Office de l'eau - 80 %	Ville de BASSE-TERRE - 20 %	Total HT €
Fourniture de citernes	102 941,66	82 353,33	20 588,33	102 941,66
Confection d'abris de citernes	28 000,00	22 400,00	5 600,00	28 000,00
Total	<u>130 941,66</u>	104 753,33	26 188,33	<u>130 941,66</u>

ARTICLE 4 : de **DONNER** tous pouvoirs au Maire pour mener cette opération à son terme.

ARTICLE 5 : de **DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 11 OCT. 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le 13 OCT. 2023

Et/ou la notification le



Le Maire,

André ATALLAH